



SARATECH F5PU 2025

CONDITIONS GENERALES

1- Date et lieu d'exposition

L'association IDRE met à disposition le Hall 2000 au parc des expositions de Castres, 60 Avenue du Sidobre (Coordonnées GPS : 43.609559 / 2.260482), pour une exposition et une bourse d'échange qui se dérouleront le SAMEDI 26 Avril 2025.

2- Heures d'ouverture au public

Le salon sera ouvert au public le SAMEDI 26 Avril 2025 de 9h00 à 17h00.

Le prix de l'entrée est fixé à 5 € (gratuit pour les enfants et conjointes de radioamateur).

3- Admission

Sont admis tous les exposants français et étrangers dont les produits correspondent aux thèmes de l'exposition à condition d'être assujettis au régime de TVA en vigueur. Toute demande particulière sera examinée par les organisateurs.

4- Inscription

Il existe 3 fiches d'inscription : professionnels, brocante, radio-clubs et associations.

La fiche d'inscription/réservation de stand doit être remplie, signée et adressée (avec le règlement) aux organisateurs.

L'attribution des emplacements se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'emplacement sans avoir à se justifier.

Chaque association, qui en aura fait la demande, bénéficiera d'un stand gratuit lui permettant de présenter et promouvoir ses activités. L'association sera représentée par son Président ou un responsable nommé à cet effet.

Attention : aucune réservation ne sera prise en compte sans

- La feuille de réservation
- Le règlement (chèque bancaire ou virement sur le compte de l'IDRE)

Désistement : en cas de désistement et jusqu'au 17 Avril compris, le montant de la réservation sera remboursé à l'intéressé.

5- Aménagement du stand

Il est demandé aux exposants de prévoir les couvertures de tables, nappes et décorations diverses. Ces éléments devront correspondre aux normes de sécurité en vigueur.

6-Montage – démontage

Le montage et l'installation des stands se feront le Vendredi 25 Avril à partir de 16h00 jusqu'à 19h00, ainsi que le Samedi matin 26 Avril à partir de 7h00 jusqu'à 8h30.

A partir de 8h30, les personnes ne possédant pas de badge seront priées de sortir du hall, l'ouverture au public est prévue à 9h00 –

Afin de garantir la sécurité des visiteurs, aucun démontage ne sera accepté avant l'horaire de fermeture au public, soit 17h00.

7- Gardiennage

Un gardiennage sera assuré la nuit du Vendredi 25 Avril 2025 à 19h00 au Samedi matin 26 Avril 2025 à 8h00.

8- Assurances

Chaque exposant devra obligatoirement fournir une attestation d'assurance responsabilité civile dans le cadre de l'exposition.

NOTA : les échanges de matériels et les transactions financières, effectuées pendant la durée du salon, seront sous l'entière responsabilité des vendeurs ou cédants. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'un quelconque différent.

9-Restauration

Des repas chauds, servis à la salle restaurant du parc des expositions par un traiteur, seront disponibles le Samedi midi.

Une buvette, dans l'enceinte de l'exposition, proposera boissons et sandwiches.

La réservation, accompagnée de son règlement (chèque à l'ordre de l'IDRE ou virement), implique que l'exposant a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte.

IBAN de l'IDRE : FR76 1313 5000 8008 1065 7422 933

oooOOOooo